

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 02 Octobre 2020 :
Compte Rendu.

1° - Protection Sociale Complémentaire : Risque Santé/Prévoyance.

Conformément aux dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634, les Collectivités peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire en matière de Santé et/ou Prévoyance. Pour se faire la Collectivité mandate le Centre De Gestion de la FPT de la Charente pour lancer une consultation en vue de conclure une « Convention de Participation ». La Collectivité envisage :

- Pour le risque PREVOYANCE une participation financière de 40,00 Euros par salarié adhérent, proratisé en fonction du temps de travail,
- Pour le risque SANTE une participation financière de 40,00 Euros par salarié adhérent, proratisé en fonction du temps de travail.

2° - Receveur Municipal : Suppression de l'Indemnité de Conseil.

L'arrêté du 16 Décembre 1983 portant instauration de l'Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor a été abrogé par l'arrêté du 20 Août 2020. Aussi, seule l'indemnité de Confection peut encore être versée en vertu de l'arrêté du 16 Septembre 1983,

3° - Développement Local - Voirie Communale : Installation Abribus.

Conformément à la présentation du dossier relatif à l' « Installation d'un Abribus » lors de la réunion du 24 Septembre dernier, la sollicitation de l'aide (540,00 Euros par installation) auprès du Conseil Départemental est en cours : correspondance, délibération, devis, fiche produit. La Commission permanente se réunissant le 10 décembre prochain pour rendre son avis, Monsieur le Maire propose, de procéder à une ouverture de crédit permettant la réalisation des opérations comptables sur l'exercice 2021 dans le cadre de Restes A Réaliser :

- Comptes Dépenses =
-- 2188 Autre Immobilisation Corporelle / 113 Voirie VC/CR = + 540,00 Euros,
- Comptes Recettes =
-- 1323 Subvention Equipement Non Transférable / 113 Voirie VC/CR = + 540,00 Euros.

QUESTIONS DIVERSES :

1° - Bloc Béton type Réglos Premium :

Une consultation auprès de trois fournisseurs de blocs béton de type réglos premium permettant l'aménagement (propreté / rangement) d'une aire de stockage de matériaux diorites et/ou calcaires a été lancée. La société PREFA 2000 sise Ruelle-sur-Touvre (16600) a fait une proposition tarifaire d'un montant de 4 297,00 Euros ht soit 5 156,40 Euros ttc comprenant :

- Blocs 60x60x60 = 9 unités x 33,00 Euros ht soit 297,00 Euros ht,
- Blocs 180x60x60 = 33 unités x 100,00 Euros ht soit 3 300,00 Euros ht,
- Anneau de Levage = 2 unités x 50,00 Euros ht soit 100,00 Euros ht,
- Transport = 2 unités x 300,00 Euros ht soit 600,00 Euros ht,

Le déchargement est à la charge de la Collectivité. Aussi les membres du Conseil Municipal :

- proposent de solliciter une société de transport pour assurer la livraison et le déchargement,
 - votent le virement de crédit nécessaire à ces acquisitions :
- _ Compte à Ouvrir :
- 2158 Autre Installation, Matériel et Outilage Technique / 113 Voirie VC/CR = + 5 500,00 Euros,
 - Compte à Réduire :
 - 21318 Autre Bâtiment Public / 113 Voirie VC/CR = - 5 500,00 Euros.

2° - Travaux Salle Polyvalente « La Fabrique » :

Le sol de l'agrandissement de la salle polyvalente de « La Fabrique » ne permet pas une utilisation optimale du local de par la nature du sol en béton brut. Il est envisagé d'appliquer au sol un primaire d'accrochage et un ré-agréage, puis une peinture sol bi-composant comprenant couche intermédiaire et couche de finition.

Une proposition tarifaire d'un montant de 1 444,67 €uros ht soit 1 733,61 €uros ttc a été reçue de l'EIRL QUINTARD.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à visé ledit document et procéder aux opérations comptables nécessaires.

Il est demandé une étude financière par bâtiments afin d'en connaître les dépenses, les recettes et les travaux à mener afférents à chacun d'eux permettant un chiffrage des coûts d'une manière globale et ainsi déposer des demandes de subventions auprès des partenaires financiers. Les diagnostiques pourraient être réalisés par la Commission « Bourg _ Bâtiments Communaux _ Cimetière ».

3° - Règlement Lotissement « Le Dognon » :

Le Lotissement « Le Dognon » est régi par un cahier des charges fixant les conditions de vente des lots dans lequel il est noté article 6, que « Les locaux devront être exclusivement utilisés à titre d'habitation principale par leurs occupants ». A ce jour une maison est à vendre ; des acquéreurs sont intéressés mais ne pourront y habiter qu'en 2021 après obtention de leur mutation. Aussi l'habitation serait considérée comme « habitation secondaire » et non plus principale.

Les membres du Conseil Municipal pour ne pas empêcher la cession du bien immobilier acceptent d'apporter la modification suivante : « habitation principale et secondaire ».

INFORMATIONS DIVERSES :

Commission « Environnement / Agriculture » :

Projet « Boutique Producteurs / Vente Directe » : pour permettre la rédaction d'un projet, une étude financière doit être menée afin d'en apprécier les coûts et solliciter les aides des partenaires financiers. La Communauté de Communes de Charente Limousine, vu le contexte Covid-19 de l'année, n'a pas utilisé l'ensemble des fonds réservés au titre du GAL (Groupement d'Animation Locale) qui permet un financement de 60 % des dépenses ht. Un chiffrage rapide permettait de bloquer ces fonds. A ce jour deux orientations restent possibles ; démolir le bâtiment existant pour reconstruire en respectant les normes en vigueur ou procéder par la location ou vente d'algécos modulables de 6 ou 12 mètres, aménageables avec combinaison de modules réfrigérants ; coûts en 1 000 et 4 000,00 €uros suivant l'état (neuf ou occasion) et suivant achat ou location.

Lors de sa commission communautaire « Coup de pouce », la Communauté de Communes de Charente Limousine octroie une aide financière, suivant grille d'évaluation, aux commerçants et artisans ayant deux exercices comptables d'existence, d'un montant maximum de 3 000,00 €uros pour une dépense d'investissement minimale de 10 000,00 €uros.

Commission « Ecole _ Cantine Scolaire » :

La dernière réunion avait pour objectif de préparer le Noël des enfants ; il est proposé un repas « amélioré », la projection d'un film « Disney » à la Salle polyvalente « La Fabrique », un goûter avec briquette de jus de fruits, brioches et Père Noël en chocolat. Un sapin y sera installé dont la décoration pourrait être réalisée par les enfants.

Bilan Agrilocal : la semaine du goût intitulée « Au pré de l'Assiette » a été validée et consiste à proposer un produit local par jour comme cela est le cas déjà aujourd'hui au travers de producteurs comme « Calluaud JP sarl, La Ferme du Paupiquet , Mme RAYNAUD Cécile, Gauthier Elodie et Nicolas... ».

Un nouveau rendez-vous, à la cantine scolaire est programmé avec la diététicienne du Centre De Gestion de la FPT de la Charente le 12 Octobre prochain pour l'élaboration des repas de la cantine de la Toussaint à Noël.

Le concert de Noël prévu à l'église est annulé.

Commission « Voirie » :

En raison de la météo défavorable, les travaux de voirie ne pourront débuter comme initialement prévu. Les arrêtés de voirie afférents à ceux-ci seront demandés dès programmation.

Le devis relatif aux travaux FDAC (Fonds Départemental Aide aux Communes) a été reçu et se décompose comme suit :

- Programme FDAC = 26 384.73 €uros ht,
- Programme Hors FDAC = 27 336.78 €uros ht.

Commission « Bourg _ Bâtiments Communaux _ Cimetière » :

Le clocher de l'église a été nettoyé. Environ 150 kilogrammes de fiente de pigeons ont été retirés provoquant des arrivées d'eau auparavant absorbée par celles-ci et occasionnant des dégâts aux planchers.

Le plan du beffroi et des photos ont été réalisées.

La Communauté de Communes de Charente Limousine dans le cadre du projet de rénovation du petit patrimoine propose un financement de 25 % pour une dépense plafonnée à 15 000,00 €uros. Le dossier doit être déposé avant le 30 novembre prochain. Un rendez-vous avec M Arnaud Laurent va être programmé.

Prom'Haies : Huit communes ont déposé un dossier pour la plantation d'un verger dont Saint Laurent de Céris toujours en lice mais dont l'avis risque d'être défavorable. Pour l'année 2021, le même dossier sera déposé en partenariat avec la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Commission « Jeunesse _ Sports - Culture - Tourisme » :

Mme Chantal DUPORT, lors de la réunion du 04 septembre dernier, avait présenté un projet de cours de danse classique et théâtre, en partenariat avec l'Éducation Nationale, auprès des enfants de l'Ecole Primaire Publique de Saint Laurent de Céris dont le but est de favoriser la concentration, l'aisance, la confiance en soi.

L'Éducation Nationale a donné un avis négatif pour la session 2020-2021 au titre que, suite au confinement lié à la COVID-19, les cours sont axés sur le français et les mathématiques. Mais l'intérêt du projet est fort et celui-ci sera présenté pour la session prochaine 2021-2022.

Promotion territoire : restauration du petit patrimoine. De nombreuses communes ont adopté « Terra Aventura » de type « Géo Caching » pour la promotion de leur territoire. La commune de Saint Laurent de céris souhaite adhérer.

La piscine communautaire étant fermée pour cause de travaux, le Maître Nageur a été sollicité pour recenser les quelques 80 kilomètres de randonnée pédestre afin de mettre à jour la cartographie. Les chemins de la mémoire vont partir d'Oradour sur Glane, pour rejoindre Chasseneuil-sur-Bonnieure, Négret et Lafond.

Commission « Ressources Humaines » :

De par son profil professionnel, son dynamisme et sa volonté de progresser dans sa carrière, Mme Adeline SCHELLEKENS a été nommée stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pendant un an avant titularisation, à raison de 20h00 hebdomadaires au sein de l'Agence Postale Communale. Cette dernière sera ouverture du Lundi au Vendredi inclus de 9h00 à 13h00.

Un article de presse pour faire connaître l'agente est envisagé.

Un recrutement d'un contractuel en CDD pour une durée d'un an à compter du 01 septembre pour pallier à l'absence du responsable des services techniques en détachement d'un an, est repoussé au printemps prochain ; l'effectif en poste palliant pour le moment à cette absence.

Information SPANC :

Les dossiers d'aide à l'installation de système individuel de traitement des eaux usées et vannes ne bénéficient plus que des aides du Conseil Départemental pour les -65 ans et de l'ANAH pour les +65 ans.

Fonds Péréquation Intercommunal et Communal :

Lors de sa réunion du 24 septembre dernier, le Conseil Municipal avait opté pour la répartition libre du FPIC et l'avait attribué à la Communauté de Communes de Haute Charente. Conséquence directe de cette attribution, la réfection des toitures du Cabinet Médical et de la Pharmacie va être engagée en 2021.

Cabinet Médical :

Une arrivée prochaine d'un dentiste est toujours annoncée ; il s'agirait d'un homme qui s'était déjà positionné sur Saint Laurent de Céris.

Suite à l'absence du Docteur KASPARIAN pendant plusieurs mois, le cabinet devrait connaître une baisse de fréquentation. En 2021, Monsieur le Maire a sollicité la bienveillance de Monsieur le Directeur de l'Hôpital de Confolens pour un temps plein vu les bons résultats obtenus depuis l'ouverture de celui-ci. Il est rappelé qu'en terme de rentabilité, le cabinet médical doit avoir une fréquentation d'un patient au quart-d'heure.

Garage POUGEARD :

Les photos et plans sont maintenant réalisés ; ces documents seront transmis à Madame BELLIVIER pour estimation.

Séance levée à 21h18,